



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Bourses et
aides financières

Accompagnement
social

Restauration

Logement

Vie de campus

**Le Crous, à vos côtés
tout au long de votre
vie étudiante !**

La demande de bourse

AVANT
LE 31 MAI

- Je me munis de **l'avis d'imposition de l'année 2024 sur 2023** de mes parents (ou de mon tuteur légal).
- J'estime mon droit à la bourse sur : **simulateur.lescrous.fr**
- J'effectue la saisie de mes vœux d'études (formation/établissement) sur : **messervices.etudiant.gouv.fr**
- Je transfère les pièces demandées lors de la saisie en ligne.
- Je présente **ma notification conditionnelle* de bourse** à mon futur établissement au moment de l'inscription administrative.

** Il s'agit d'une réponse de principe envoyée par le Crous, indiquant mon échelon de bourse.*

- Je reçois **une notification définitive* de bourse**, après avoir finalisé l'inscription dans mon futur établissement.

** Il s'agit d'une confirmation de la demande envoyée par le Crous, indiquant l'échelon définitif de bourse.*

À RETENIR

La demande de bourse s'effectue en réalisant un dossier social étudiant.

La constitution du **dossier social étudiant** s'effectue uniquement en ligne. Le dossier social étudiant vous permet de demander :

- **une bourse d'enseignement supérieur**

licence, master, BTS, DUT, BUT, écoles d'Ingénieur, classes préparatoires aux grandes écoles, écoles d'art, écoles d'architecture et d'agriculture

- **un logement en résidence universitaire** (chambre ou studio)

Le statut de boursier permet l'exonération du paiement des droits universitaires et de la CVEC.

Le DSE doit être constitué chaque année quel que soit le cas :

première demande, renouvellement, y compris pour les élèves de classe de terminale actuellement boursiers du second degré.

PAIEMENT DE LA MENSUALITÉ DE SEPTEMBRE

Le 1^{er} versement de septembre intervient à la fin du mois d'août pour les étudiants boursiers **ayant** :

- **finalisé l'inscription administrative** dans leur établissement d'étude ;
- **reçu la notification définitive** de bourse.

Pour constituer votre dossier,
connectez-vous avant le 31 mai sur :
messervices.etudiant.gouv.fr





JOURNÉE



PORTES



OUVERTES

1^{er} mars
09h-16h

VISITE VIRTUELLE

DES

logements



Retrouvez tout le programme
de ces JPO sur le site du Crous:
crous-strasbourg.fr

La demande de logement

Pour avoir accès à l'offre de logement, Vous devez avoir rempli et finalisé un **dossier social étudiant** avant le 31 mai.

Que vous soyez boursier ou non, vous pouvez accéder à l'offre de logement du Crous. Les logements sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources.

- Au moment de la saisie du DSE, je coche la case « demande de logement ».
- En mai, je choisis mon logement en ligne sur le site **trouverunlogement.lescrous.fr**
- Je valide ma réservation en ligne, via un paiement bancaire, au plus tard 48h après avoir reçu l'attribution d'un logement. Le non-paiement entraîne la perte de la réservation.
- Je reçois par email + SMS la confirmation de l'attribution de logement, prononcé par la directrice générale du Crous de Strasbourg.

ÉTUDIANT À MOBILITÉ RÉDUITE

Les résidences disposent de chambres et de studios accessibles aux étudiants à mobilité réduite. La demande se fait à l'adresse logement.handicap@crous-strasbourg.fr.

Calendrier de l'étudiant

AVANT LE 31 MAI

- Je saisis ma demande de bourse** via le Dossier Social Étudiant (DSE) sur messervice.etudiant.gouv.fr, pour demander une bourse à la prochaine rentrée universitaire.

Attention : Faites votre demande avant le 31 mai pour obtenir votre bourse dès le mois de septembre.

À PARTIR DU MOIS DE JUIN

- Je fais ma demande de logement en résidence.** Pour cela, il est indispensable d'avoir constitué son dossier social étudiant et coché la case « demander un logement » en fin de procédure.

L'attribution des logements se déroule en deux phases : la phase principale, réservée en priorité aux boursiers et la phase complémentaire, ouverte à tous les étudiants.

AVANT MON INSCRIPTION DANS MON ÉTABLISSEMENT

Je m'acquies de la CVEC auprès de mon Crous

Cette étape est obligatoire afin de pouvoir vous inscrire dans votre établissement d'enseignement supérieur.

Étudiant boursier ? Vous êtes exonéré de paiement de la CVEC !

(Transmettez votre notification de bourse à votre établissement au moment de votre inscription).

À LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

J'active mon compte Izly pour payer mes repas au Crous au tarif adapté à ma situation

avec l'e-mail d'activation Izly, reçu sur mon adresse mail renseignée lors du paiement de la CVEC ou sur izly.fr.

Certaines cartes étudiantes sont équipées du système Izly, sinon, présentez en caisse le QR code sur l'application de votre smartphone.

Le réseau des Crous

Un réseau au service de près de 3 millions d'étudiants

Avec 15 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire, les équipes des Crous mettent chaque jour tout en œuvre pour vous accompagner dans la réussite de vos études.

Nos missions s'articulent autour de 5 grandes thématiques :

- l'accompagnement social,
- les bourses et aides financières,
- la restauration universitaire,
- le logement étudiant,
- la vie de campus.

Pour en savoir plus,
et trouver votre Crous,
rendez-vous sur lescrous.fr



Accompagnement social

Des équipes qualifiées et disponibles pour vous aider en cas de difficultés

Vous rencontrez des difficultés temporaires ou vivez une période difficile qui pèse sur vos études et votre vie étudiante ? Ne restez pas seul.

Chaque Crous dispose d'un service social où des équipes qualifiées sont disponibles pour vous écouter et vous proposer des solutions adaptées quelle que soit la nature de vos difficultés (aides sociales, aides financières, accompagnement psychologique, etc.).

Renseignez-vous sur le site internet de votre Crous, rubrique : Soutien et écoute.



Vie de campus

Sortir, bouger, créer

Afin de vous encourager à devenir acteurs de votre vie de campus, de nombreuses activités culturelles et sportives (ateliers, concerts...), souvent gratuites ou à tarif social, sont proposées tout au long de l'année.

• Concours de création étudiante

Nous organisons chaque année des concours nationaux pour vous permettre d'exprimer votre talent, de vous produire, d'être édités ou encore d'exposer vos œuvres lors de festivals ou de salons. Retrouvez toutes les informations sur le site internet de votre Crous, rubrique : Sortir, bouger, créer.



La CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) permet de financer des projets pour l'amélioration de la vie étudiante. Découvrez les réalisations sur le site internet de votre Crous !



Restauration universitaire

Une offre variée à tarif social et de qualité

La restauration universitaire est l'une des principales missions des Crous. Elle est accessible à tous les étudiants, sur les campus :

- **dans nos restaurants universitaires :** un repas complet à 3,30 euros (1 euro pour les étudiants boursiers et non boursiers précaires);
- **dans nos cafétérias :** boissons, snacking, sandwiches et salades sont disponibles tout au long de la journée.

Retrouvez l'ensemble des points de restauration sur le site de votre Crous, rubrique : Se restaurer.



Izly est la solution de paiement sans contact sur les campus. Elle vous permet de payer les repas directement, à tarif social
Plus d'infos sur izly.fr



Bourses et aides financières

De nombreux dispositifs pour vous soutenir dans vos études

- **Les bourses sur critères sociaux :**

Les conditions d'accès et les montants accordés pour ces aides sont directement liés aux critères sociaux de la famille de l'étudiant (revenu fiscal des parents, éloignement géographique du domicile familial, étudiant en situation de handicap, etc.).

Au-delà des bourses et afin d'aider les étudiants les plus précaires, les Crous ont également la possibilité d'octroyer des aides financières supplémentaires (aides spécifiques).

Pour savoir si vous avez le droit à une bourse, faites une simulation : lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse



Logement étudiant

Un parc de logements modernisés à prix social

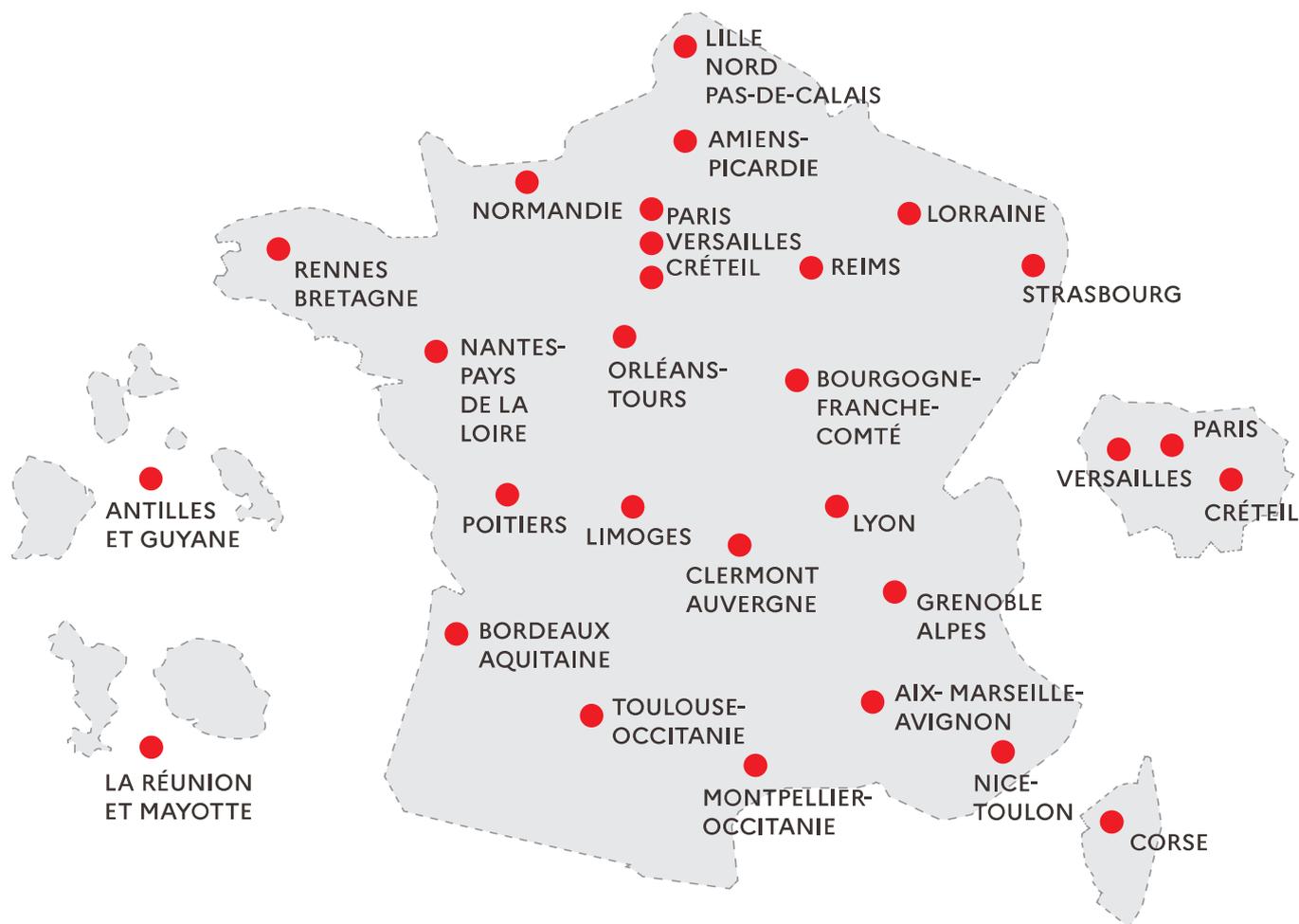
Les Crous proposent plus de 175 000 places en résidence universitaire dans toute la France. Cette offre comprend différents types d'hébergements mettant à disposition des services collectifs (cuisines, laveries automatiques, espaces de travail et de détente...). De nombreuses activités et animations sont également organisées pour créer du lien et dynamiser la vie en résidence.

- **Demande de logement**

Les logements sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources, et pour avoir accès à cette offre, il faut avoir au préalable rempli son dossier social étudiant.

[Trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr)
regroupe tous les logements en résidence Crous, réservés prioritairement aux étudiants boursiers.
La procédure d'attribution se déroule à partir du mois de juin.





Présents dans chaque académie, les Crous ont pour rôle d'améliorer au quotidien les conditions de vie et d'accueil de tous les étudiants afin de leur garantir, tout au long de leurs études, les meilleures chances de réussite.

Plan digital du Crous de Strasbourg



les • Crous

NOUS CONTACTER

- **Accueil étudiant Bas-Rhin**

8-bis rue de Palerme - 67000 Strasbourg

Logement 67: logement@crous-strasbourg.fr

- **Accueil étudiant Haut-Rhin**

11 rue des Frères Lumière - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

Logement 68: hebergements.mulhouse@crous-strasbourg.fr

- **Bourses et demandes diverses | 09 69 39 19 19**

messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique « Assistance »

Notes

